

Loi sur l'habitation

remplacera la rénovation urbaine, et conservera les vieux quartiers dans nos villes et nos villages. Ce programme s'inscrit dans le cadre de cet article et il me semble souhaitable qu'il se concentre sur l'amélioration des quartiers et épaula cet effort en vue de sauvegarder et conserver les vieilles localités.

J'aimerais signaler un autre aspect de la question. En ce qui concerne le programme de remise à neuf, si nous allons au-delà du programme d'amélioration des quartiers et voulons établir un programme de réparation—nous avons raison de dire que cela s'impose et le pays s'en rendra compte sans doute—ces programmes devraient sûrement s'appliquer dans le cas des propriétaires qui habitent leur maison. Selon le rapport du bill par le comité, les propriétaires n'habitant pas leur maison peuvent obtenir des subventions et de l'aide, mais un allocataire de la pension de vieillesse vivant dans sa maison n'obtiendrait rien. C'est une véritable anomalie selon moi, monsieur l'Orateur, et le député qui a proposé la modification au comité n'a pas dû s'en rendre compte. Elle devrait disparaître de la loi nationale sur l'habitation.

Si un programme général doit être établi, il ne devrait pas se restreindre aux propriétaires, et c'est ce qui se produirait si le bill C-133 était adopté avec la modification apportée au comité par le député de St. Paul's (M. Atkey). Je suis d'accord avec les membres du Nouveau parti démocratique, ce programme de réparation et de remise à neuf devrait s'appliquer aux vieux quartiers et nous devrions faire en sorte qu'il aboutisse à quelque chose.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, tout en appuyant la motion du député de St. Paul's (M. Atkey) et en acceptant quelques-uns de ses arguments, j'aimerais lui signaler que le budget de 1973 de la Société centrale d'hypothèques et de logement établit le montant qui sera affecté à l'article 34(1), soit 6 millions de dollars pour la remise à neuf des logements et 1 million pour le programme d'amélioration des quartiers. Il dit que ce sont là des fonds de lancement. Nous avons un total de 7 millions de dollars pour la rénovation des logements dans tout le pays et ce n'est pas beaucoup.

L'expérience a démontré que les gens désireux de rénover leur maison recouraient jusqu'ici aux dispositions du programme de rénovation des habitations, mais sans grand succès. La raison en est probablement que les gens à revenu modeste refusaient de s'adresser aux banques pour obtenir un crédit donnant droit à un prêt destiné aux améliorations. Ils s'adressaient à des compagnies de finance et, au lieu de payer le taux ordinaire des banques, ils ont souvent payé le double. Résultat? Bien des maisons sont restées sans réparations.

Dans le passé on a déjà essayé d'établir une certaine collaboration entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales en vue de mettre au point un programme permettant à un particulier d'emprunter de l'argent à la ville et de le rembourser en même temps que son impôt foncier. A Toronto, il existe un projet pilote de ce genre qui prévoit un taux d'intérêt d'environ 3 p. 100. J'aimerais voir élargir ce projet et le gouvernement fédéral financer les municipalités afin qu'un programme de remise en état

[M. Basford.]

des logements soit mis en œuvre dans l'ensemble du pays et non pas, comme actuellement, à une échelle limitée.

Avec si peu d'argent disponible nous devons soigneusement veiller à ce qu'il soit consacré à ceux dont les logements ont désespérément besoin d'améliorations. Ces dispositions offrent l'occasion de consacrer de l'argent à ces gens. Peut-être certains ne rempliront-ils pas les conditions nécessaires et devront avoir recours aux moyens habituels pour obtenir de l'argent et réparer leur logement. Malheureusement, ce sera probablement le cas mais je pense que nous parviendrons à persuader le gouvernement—quand je dis «nous», je me fie aux bons offices, aux dons de persuasion, à l'intelligence et aux capacités du député de St. Paul's—et en attendant il nous faudra déterminer l'ordre des priorités et n'accorder cette priorité qu'aux occupants de logements nécessitant des réparations.

Je ne suis pas convaincu que les propriétaires utiliseront cet argent à réparer les logements des économiquement faibles; je soupçonne qu'ils l'utiliseront pour augmenter leurs propres profits. A la réflexion, je suis certain que le député de St. Paul's appuiera l'amendement présenté par le député d'Oshawa-Whitby. Si nous sommes à court d'argent, nous devons consacrer ce que nous avons à ceux dont les logements ont besoin de réparations. Je veux parler des retraités et des économiquement faibles dont les moyens ne leur permettent pas de verser les taux d'intérêt appliqués par les banques et les maisons de prêts. J'appuie donc l'amendement.

M. Atkey: Monsieur l'Orateur, il est significatif qu'aucun de ceux qui m'ont précédé n'a jugé bon d'évoquer l'autre raison motivant cet amendement qui est l'élément de simulation inséré dans le programme et en vertu duquel pour chaque dollar de deniers publics versé au programme d'amélioration, un dollar serait exigé des propriétaires. S'il y a pénurie d'argent comme l'a signalé le député de Broadview (M. Gilbert), une façon d'y faire face tout en créant davantage de logements serait d'adopter le projet prévu dans mon amendement original...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Winnipeg-Nord-Centre invoque le Règlement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le député de St. Paul's (M. Atkey) a déjà pris la parole à ce sujet. Comment se fait-il qu'il en parle une seconde fois?

M. l'Orateur adjoint: Je sais que le député de St. Paul's a déjà pris part à la discussion sur un rappel au Règlement, mais je ne m'étais pas rendu compte qu'il avait déjà fait un discours. S'il a donné son opinion sur cette motion particulière, il n'a évidemment plus le droit de prendre la parole maintenant.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): En comptant ce rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, c'est sa troisième intervention.